



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 27 septembre 2018  
Convocation du : 19 septembre 2018  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 27 septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. QUESTE, Mme DUBREU, M. DERONNE, Mme LE GALLIC, M. MERTEN, Mme LORIDAN, Mme LEBLEU, Mme LE DUFF, Mme TURBIEZ. M. BAILLEUL, Mme CASIER, M. VYTHELINGUM, M. CATTOIRE, M. DUPONT, Mme HAMIDOU-DUCATEL, Mme CASSAN, M. DERUYTER, M. THIRION, M. PLOUY, Mme VANDERWEGEN, Mme VERWAERDE. M. GRENIER .

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Mme COBBAERT, Mme LE BIHAN, Mme CHAFIK, M. AGNOLETTI, Mme BRICE, M. AIT EL HAJ, Mme PYNSON ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. DERUYTER, M. QUESTE, Mme LE GALLIC, conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS** : Mme GRUSON, M. MONVOISIN.

**SECRETARE DE SEANCE** : M. DUPONT

DE18.122

**ADMINISTRATION MUNICIPALE**  
**COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES**  
**TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**  
**DESIGNATION DES REPRESENTANTS**  
**MODIFICATION**

*Autorisation - Approbation*

☞

Par délibération DE17.114 du 30 novembre 2017 ont été désignés les trois représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) : Dominique BIANCHI, Catherine LE GALLIC, Michel PLOUY.

Monsieur Dominique BIANCHI ayant démissionné de ses fonctions au sein du Conseil Municipal, il y a donc lieu de revoir la désignation des représentants du Conseil Municipal qui siégeront au sein de la CLETC.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'élection des membres des commissions a lieu au scrutin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Il est demandé aux Présidents de Groupe de présenter leurs candidats.

**Liste « Armentières dans le Coeur et dans l'Action » : Jean-Michel MONPAYS, Catherine LE GALLIC**

**Liste « Le Rassemblement Armentierois » : Michel PLOUY**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Par conséquent, sont désignés pour siéger au sein de la CLETC, Jean-Michel MONPAYS, Catherine LE GALLIC et Michel PLOUY.

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire



**Bernard HAESEBROECK**  
Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille